



ARRÊTÉ N° 20-004

04120200116546

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée au Centre de Gestion de Loir-et-Cher ,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations

Article 2 :

Le présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa réception.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 16 janvier
2020

Monsieur Philippe DUMAS
par délégation Directeur Général des Services

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V04119126222001	Adjoint technique territorial	Ambassadeur prévention Plus de détail	Fin de contrat sur emploi permanent	35h00	VAL ECO 41000 Blois	16/01/2020	25/01/2020
V04119126237001	Directeur gal. des services	D.G.S. Plus de détail	Création d'un emploi	35h00	VAL ECO 41000 Blois	16/01/2020	01/01/2020